

---

opportun. Cela ne veut pas dire que si la Communauté et le Canada s'entendent pour proclamer l'établissement systématique d'une mesure dans le but de promouvoir leurs intérêts mutuels, un tel accord est à lui seul valable sur le plan de leurs étroites relations bilatérales Canada - Communauté. (Laissons de côté, pour le moment, la question des relations bilatérales du Canada avec chaque État membre.)

En second lieu, la Communauté représente une entité importante au chapitre des affaires internationales; ses décisions, de même que l'orientation qu'elle entend suivre, sont très importantes pour nous. Par exemple, la Communauté, à l'instar du Japon et des États-Unis, est l'un des principaux participants aux négociations commerciales de Genève. De même, la position de la Communauté face au dialogue Nord-Sud constitue un facteur déterminant pour l'issue du débat. Là encore, il est très important pour nous d'avoir accès aux Communautés et de discuter au préalable des positions que le Canada et les Communautés entendent adopter dans ces négociations. Nous devrions faire de même avant chacune des réunions de l'une ou l'autre des nombreuses organisations internationales traitant de questions qui nous touchent de très près. Le lien contractuel engage la Communauté et le Canada à se consulter et à suivre étroitement le déroulement des événements pour permettre aux deux parties d'éviter les conflits possibles et de concerter leur action afin de servir leurs intérêts communs. Voilà, je pense, un avantage supplémentaire du lien contractuel.

Les Communautés jouent un rôle de premier plan non seulement dans les domaines du commerce et de l'aide, mais aussi dans ceux qui relèvent de leur compétence, par exemple les relations Est-Ouest ou les affaires étrangères en général. Nous avons là encore tout intérêt à connaître la position adoptée par les Communautés et à concerter notre action. Cette question m'apparaît évidente et elle n'est pas négligeable, car son application peut se traduire dans de nombreux secteurs qui relèvent déjà, ou qui relèveront, de la compétence des Communautés. Les relations Est-Ouest et les affaires étrangères représentent un domaine d'une importance croissante où les Communautés établissent systématiquement et avec succès des politiques globales et concertées.

Pour illustrer cette affirmation, mentionnons les efforts que viennent de déployer les Communautés pour mettre au point une politique d'ensemble dans la région méditerranéenne. En effet, elles ont conclu des accords avec les pays du Maghreb, ainsi qu'avec Israël et les pays du Mashrak (qui comprennent la Syrie, la Jordanie et l'Égypte). De même, les Communautés négocient actuellement l'entrée

---